

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

BANGLADESH—LES MESURES CANADIENNES POUR ASSURER LE RAVITAILLEMENT DES AFFAMÉS

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il est absent, j'aimerais l'adresser à son suppléant. Une grosse partie du blé canadien envoyé aux affamés du Bangladesh aurait été passé en contrebande à la frontière de l'Inde pour être vendu au prix fort ou volé par des mercantis; aussi, M. Sharp peut-il nous dire quelles précautions ont été prises par le Canada pour s'assurer que ce blé parvienne à ses destinataires qui en ont grand besoin.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je devrai tenir cette question pour préavis. Je sais que mon collègue du gouvernement fait tout son possible pour que ce blé soit livré aux plus démunis. Le député admettra toutefois, j'en suis sûr, qu'il faut toujours passer par les autorités des autres pays. Nous en demanderions autant; aussi, nous le faisons par courtoisie pour ceux que nous essayons d'aider.

M. Patterson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Un représentant de la Croix-Rouge insiste apparemment pour suivre les marchandises jusqu'à leur destination pour en assurer la livraison. Le gouvernement envisagera-t-il de prendre des précautions semblables pour que l'aide canadienne offerte par le gouvernement parvienne à ceux à qui elle est destinée?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je dois répondre que cela ne peut se faire qu'avec l'accord du pays concerné.

* * *

LES TRANSPORTS

L'INDEMNISATION DES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES POUR LES PERTES RÉSULTANT DU BLOCAGE DU TARIF-MARCHANDISES—DEMANDE D'AVANTAGES ÉGAUX POUR LES ENTREPRISES DE CAMIONNAGE

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre des Transports. Elle a trait au blocage du tarif-marchandises et au fait que les prévisions budgétaires à l'étude prévoient un paiement de 118 millions aux sociétés ferroviaires pour les indemniser des pertes que le blocage leur inflige, somme qui s'ajoute aux 41 millions prévus dans le budget supplémentaire précédent. Le ministre des Transports songe-t-il à accorder les mêmes avantages à l'industrie du camionnage, car elle aussi est atteinte par le blocage du tarif-marchandises et se débat contre des frais d'exploitation accrus?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu de plaintes de l'industrie du camionnage. L'accord mentionné a été proposé par les chemins de fer, dans des lettres qu'ils m'ont envoyées. Je ne sais pas si les routiers ont augmenté leurs taux, mais je ne vois pas pourquoi j'offrirais quelque chose aux routiers qui ne m'ont rien demandé.

Questions orales

M. Mazankowski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La réponse du ministre est amusante, car elle montre qu'il ne sait pas ce qui se passe dans son propre ministère ou bien qu'il a eu un blanc de mémoire. S'il vérifie ce qu'il affirme, il constatera qu'on discutait déjà de la question en février et en décembre 1973. Le ministre refuse-t-il de traiter l'industrie du camionnage de la même façon que l'industrie ferroviaire?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, nous avons mis fin au blocage des taux notamment pour permettre à l'industrie du camionnage de concurrencer les chemins de fer.

M. Mazankowski: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre refusera-t-il de répondre à la demande présentée à ses fonctionnaires et à lui même par les sociétés de camionnage.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe.

* * *

LES PÊCHERIES

DEMANDE D'EXPOSÉ DES MESURES DE RÉPRESSION DES VIOLATIONS DE L'ACCORD DE LA CIPAN

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, la période des questions doit être presque terminée. Ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêches. Il y a environ dix jours; il a déclaré qu'il me ferait part dans quelques jours des résultats de la conférence de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, et surtout de la décision prise relativement aux quotas. Peut-il dire maintenant si l'on a pris une décision au sujet de méthodes pour empêcher les violations de l'accord de la Commission? Je songe à ce qui est arrivé l'année dernière, quand la flottille de pêche soviétique a pêché trop de hareng au large des Grands Bancs.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur l'Orateur, je me suis moi-même rendu compte que le député demandait la parole. J'espérais pouvoir lui fournir les renseignements en question plus tôt. Les quotas ont fait l'objet de discussions récemment lors des réunions de la Commission à Miami. Si je ne m'abuse, le député s'intéresse surtout aux quotas de hareng applicables au George's Bank. La Commission a convenu que les quotas de 1975 seraient les mêmes qu'en 1974. D'autre part, pour ce qui est des autres espèces l'extension des régions interdites et la prolongation des périodes d'interdiction de la pêche a été adoptée. Nos entretiens avec des pêcheurs de la région et d'autres qui pêchent au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, nous ont convaincus qu'à l'avenir nous devons éviter de rejeter l'aiglefin, comme nous le faisons au terme du règlement, et réduire ce gaspillage de produits alimentaires que nous ne voulons en rien tolérer.

Quant à l'autre point, le règlement sera étudié à la prochaine réunion à Bergen, en Norvège, ainsi qu'à celle d'Edimbourg en juin. A notre avis, on n'observe pas le règlement comme on le devrait, et nous présenterons de nouvelles instances à cet égard.